



Conseil national  
de l'information statistique

---

**Réunion de la commission Entreprises et stratégies de marché  
du 30 mai 2013**

**SYNTHÈSE**

---

*La Commission "Entreprises et stratégies de marché " s'est réunie le jeudi 30 mai sous la présidence de Lionel Fontagné.*

Jean-Marc Béguin a commencé par définir le contexte européen en faisant un exposé sur le projet européen FRIBS (Framework Regulation Integrating Business Statistics) d'Eurostat, visant à une plus grande cohérence de la statistique européenne sur les entreprises.

Odile Bovar du Secrétariat général a présenté un projet de bilan du moyen terme précédent (2009-2013) au regard des avis pris par le Cnis lors de son élaboration, puis une synthèse des nouvelles attentes des utilisateurs pour 2014-2018 exprimées lors des entretiens conduits au second semestre 2012. Fabienne Rosenwald et Béatrice Sédillot, rapporteuses de la commission, ont ensuite exposé en regard les premières orientations des producteurs pour la période à venir transmises au Département de la coordination statistique et internationale de l'Insee. Ces trois volets (bilan et attentes du côté de la « demande », orientations du côté de l'« offre ») constituaient les supports à la discussion disponibles avant la réunion sous forme de documents préparatoires.

Odile Bovar a donc exposé le bilan du Cnis 2009-2013 : pointé les principales attentes des utilisateurs de statistiques d'entreprises. De nombreux travaux sont attendus lors de la période 2014-2018 :

- Filières -> poursuite sur de nouvelles filières avec identification des services, clarifier cette notion avec celle de chaînes de valeur, du local à l'international ;
- Pôles de compétitivité -> entreprises en réseaux, clusters, start-up .., connaissance des structures (plate-forme de transfert de technologie ...), financements, brevets, marques... ;
- Artisanat -> y compris entreprises à ancrage local ;
- Qualité statistique : pêche, aquaculture ;
- Simplification administrative -> préserver la qualité statistique ;
- Méthodologie -> explorer l'apport potentiel par big data ;

Fabienne Rosenwald a ensuite présenté le programme de travail à moyen terme de la direction des statistiques d'entreprises ainsi que des SSM concernés par la commission. L'accent sera mis sur la mise à disposition des données et l'accompagnement des utilisateurs et les flux commerciaux (Douanes, Banque de France, Insee). François Xavier Huard, de l'APCMA, s'est réjoui de la prise en compte de l'artisanat dans les statistiques d'entreprises.

Béatrice Sédillot a présenté le programme de travail du ministère de l'agriculture.

François Magnien a brièvement présenté le projet d'enquête dans la filière santé.

Cette présentation du moyen terme 2014-2018 du Cnis s'est terminée par la présentation et la discussion des projets d'avis de moyen terme.

Raoul Depoutot a fait un exposé sur les nouvelles exigences en matière de simplification.

Après un exposé sur l'observation de la conjoncture économique, Catherine Renne a demandé l'opportunité pour les enquêtes de conjoncture. Cette opportunité a été accordée pour 5 ans par la commission. Son exposé a montré comment les enquêtes de conjoncture de l'Insee servaient à élaborer le diagnostic conjoncturel.

Philippe Scherrer a fait le bilan de la démarche de normalisation engagée avec les organismes professionnels agréés.

En effet, les enquêtes mensuelles de branche dont l'Insee a la maîtrise d'ouvrage constituent le socle de l'indice de la production industrielle (IPI) pour le volet industrie extractive et manufacturière hors industrie agro-alimentaire (IAA).

Ces enquêtes mensuelles de branche sont réalisées :

- soit en gestion « directe », directement par l'Insee ;
- soit en gestion « indirecte », via des enquêtes « déléguées » par l'Insee à des organismes professionnels agréés (OPA), par arrêté pour l'exécution des enquêtes mensuelles de branche.

Aujourd'hui, les termes de la collaboration entre l'Insee et les 16 actuels OPA sont :

- fixés par les arrêtés datant du 9 juillet 2009 portant agrément d'un organisme professionnel pour l'exécution d'enquêtes statistiques publiques dans l'industrie succédant aux arrêtés publiés depuis les années 50 ;
- suivis dans le cadre de la charte qualité des enquêtes de branche à partir de 2001 ou 2002 (selon les OPA).

Dès début 2014, de nouveaux arrêtés d'agrément seront publiés. Ces arrêtés fixeront les points méthodologiques et objectifs que devront remplir les 6 futurs organismes professionnels agréés. Leur respect conditionnera le maintien de l'agrément. L'intégration de ces éléments méthodologiques dans l'arrêté et l'harmonisation des dispositifs de collecte délégués rendra de facto caduque la charte qualité. Patrick Duchateau a dit que ces décisions sont regrettables car ces enquêtes ont une justification et sont d'intérêt général, même si elles ne contribuent pas à L'IPI.

Philippe Brion a par la suite demandé l'opportunité pour les enquêtes annuelles (ESA et EAP).

Avis d'opportunité accordés :

- Enquête complémentaire sur les échanges internationaux de services (ECEIS), Banque de France
- Enquête transports routiers de voyageurs (TRV), Soes,
- Enquête mensuelle auprès des grandes surfaces alimentaires, Insee
- Enquête tourisme/ Camping, Insee Enquête Autres hébergements collectifs de tourisme (AHCT), Insee,
- Indice du coût de la construction et prix de revient des logements, Soes

Lionel Fontagné a conclu cette commission.